

RAPPORT
A M. Le Préfet des Ardennes
SUR LA SITUATION
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ARDENNES
PENDANT L'EXERCICE 1882
PAR
Ed. Sénemaud

ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT

//////////
E.S
//////////

CHARLEVILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX

37-39, rue de l'Arquebuse, 37-39 et 18 Rue de Clèves

1882

RAPPORT
SUR LA SITUATION DES ARCHIVES

Exercice 1882

Par Ed. Sénemaud, Archiviste

Local

Rien n'a été changé dans la disposition du local affecté aux Archives départementales. Les parties du bâtiment dont je signale régulièrement chaque année l'état défectueux, n'ont encore reçu aucune des réparations reconnues nécessaires.

Réintégrations et dons d'archives anciennes

Pendant le cours de l'année 1881-1882, les Archives départementales se sont enrichies de quelques documents retirés du dépôt communal de Fumay, dont je rédige l'inventaire. En voici l'état sommaire :

Haute Cour de Fumay : Extraits de registres aux causes ; procédures ; demandes en retrait lignager ; requête et ordonnance concernant la forme d'exécution des sentences de la Cour ; 1 pièce, parchemin ; 179 pièces, papier, pour les années 1617-1780.

Registre d'enregistrement des jugements d'appel de la Cour in-folio, années 1732-1738.

Minutes de notaires : contrats de vente, échanges, constitution de rentes, donations, procurations, contrats de mariages, testaments, inventaires ; 547 pièces, papier, pour les années 1696-1780.

Une liasse de pièces relatives à l'administration cantonale de Fumay, retrouvée à la Mairie, a été également déposée aux Archives départementales.

Les documents acquis pendant ces deux dernières années, et qui intéressent tout particulièrement nos archives historiques, sont des copies des registres suivants conservés dans les dépôts publics de Paris :

Cartulaire du prieuré de Saint-Oricole de Senuc (Bibliothèque nationale collection des manuscrits latin 5431) .

Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de La Presle (Archives Nationale LL. 1019).

Comptes de la compté de Rethest, faits par Jeh Belart, receveur de ce lieu, 1391, collection des manuscrits du XIVe siècle (Bibliothèque nationale).

Versements de papiers administratifs

Les papiers versés aux Archives depuis le 1^{er} juillet 1881 jusqu'au 30 juin 1882 forment un total de 4 registres et de 377 liasses.

Ces versements proviennent : des bureaux de la Préfecture, 93 liasses pour le greffe, 18 liasses pour la 3^e Division et 230 liasses pour la 1^{re} (recensement de la population).

Du service vicinal, 4 registres de comptabilité et 8 liasses.

De la Trésorerie, 28 liasses comprenant 664 rôles, 121 états et 98 registres à souche.

Vente de papiers inutiles

L'opération du triage des papiers inutiles destinés à la vente n'est point encore terminée. J'espère pouvoir vous soumettre une proposition de mise en vente dans les premiers mois de l'année prochaine.

Classement, rédaction et impression de l'inventaire

Les travaux de classement accomplis par l'Archiviste et l'employé auxiliaire embrassent pour chaque partie du cadre les séries suivantes :

Archives départementales antérieures à 1790, suite de la Prévôté d'Agimont, procédures civiles, 87 articles, de B. 1276 à B. liasses.

Archives départementales postérieurs à 1790, série M. O. P. S. T. et X, 796 liasses. Les pièces à supprimer forment 133 liasses.

L'inventaire compte 4 feuilles nouvelles pour la série B. Suite du Bailliage de Charleville. La publication retardée pendant quelque temps va être reprise et continuée sans interruption. L'analyse des documents inventoriés pendant le cours de cette année comprend 79 articles de la série B 1049-1127, suite de la Prévôté d'Agimont, procédures, pour les années 1507-1694, qui forment un total de 21 pièces, parchemin ; 11,214 pièces, papier et 1 plan. Le cahier d'inventaire est approuvé.

Recherches et expéditions de pièces

Les demandes de recherches par les particuliers et par les administrations, et les communications avec déplacement depuis le 1^{er} juillet 1881 jusqu'au 30 juin 1882 sont au nombre de 334 savoir :

Communications avec déplacement.....	46
Demandes de recherches sur place et par correspondance (5 infructueuses).....	288

Dans ce dernier chiffre, les recherches et les journées de travail pour travaux historiques sont au nombre de 98.

Les expéditions de titres sur papier timbré, au nombre de 9, ont produit 11 rôles à 75 centimes, soit une somme de 8 fr 25 centimes qui a été versée à la Trésorerie générale ;

3 expéditions sans frais ont été délivrées pour le service militaire.

La vente de 3 exemplaires d'un tome de l'inventaire a produit pour le département 31 fr. 50 centimes, somme versée à la caisse du Trésorier-payeur général.

Travaux des employés

L'Archiviste et l'employé auxiliaire se sont occupés, comme les années précédentes, du triage, du classement des papiers, de l'analyse des documents anciens, de la rédaction de l'inventaire sommaire des Archives départementales, de la rédaction et de la copie des inventaires d'Archives communales. L'employé est en outre chargé des expéditions, de l'enregistrement et de l'estampillage des livres de la Bibliothèque administrative.

Le concierge des Archives est chargé du service d'entretien et de propreté du local. Le garçon de bureau de la Préfecture est à la disposition de l'Archiviste pour le transport des livres et des papiers.

Ainsi que j'ai coutume de le faire chaque année, Monsieur le Préfet, je recommanderai à votre bienveillance et à celle du Conseil général, l'employé auxiliaire, M. Kèwe, mon collaborateur depuis bientôt dix ans. MM. Les membres du Conseil général accordent annuellement à M. Kèwe, en raison de ses bons services, une gratification de 200 francs. J'inscris pareille somme pour gratification à l'employé dans ma demande de crédits pour 1883. Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien appuyer ma proposition.

Le sieur Marcel, concierge des archives, a obtenu l'année dernière du Conseil général une somme de 100 francs à titre de gratification. Persuadé que le Conseil voudra bien lui continuer cette allocation, j'inscris encore dans ma demande de crédits, ce chiffre de 100 francs pour gratifications au concierge.

Bibliothèque administrative

Le service de la bibliothèque administrative de la Préfecture fonctionne avec la même régularité que par le passé. Les abonnements sont servis exactement. Les livres provenant d'acquisitions nouvelles et les collections sont livrés tous les ans à la reliure. La bibliothèque particulière des archives a reçu en don les ouvrages suivants :

Jean de Gerson, recherches sur son origine, son village natal et sa famille, 1 vol. in-8°, par M. H. Jadart, juge suppléant au tribunal civil de Reims.

La Population de l'arrondissement de Rethel, essai de statistique, brochure in-8°, par le même.

Archives communales et hospitalières

Archives communales

Douze inventaires d'archives communales, antérieures à 1790, ont été adressés au ministère pendant l'année 1881-1882. Ces inventaires ont été fournis par les communes de Beaumont, Belval, Chesnois-Auboncourt, Cheveuge, Fleigneux, Guignicourt, Hannogne-Saint-Martin, Saint-Aignan, Signy-l'Abbaye, Tétaigne, Thin-le-Moutier, This (ce dernier négatif).

La somme de 250 francs, accordée par le Conseil général pour primes d'encouragement aux secrétaires de mairie, rédacteurs d'inventaires communaux, a été distribuée, pour l'année 1881, ainsi qu'il suit :

A M. Laurent, de Dommery, pour les inventaires avec tables des communes de Chesnois-Auboncourt, Signy-l'Abbaye et Thin-le-Moutier.....	130
A M. Couty, à Remilly-les-Pothées, pour l'inventaire de la commune.....	50
A M. Moreau, actuellement instituteur, à Ville-sur-Lumes, pour l'inventaire des archives de la commune de Fleigneux.....	40
A M. Henry (Philogène), à Sachy, pour l'inventaire de la commune.....	30

Les archives de la ville de Fumay étaient signalées depuis longtemps par l'Archiviste, dans ses rapports, comme ayant perdu un certain nombre de titres et de documents. Un inventaire des archives anciennes avait été demandé plusieurs fois, mais sans succès, depuis 1869. C'est l'année dernière seulement, depuis la rédaction du premier inventaire datant de 1843, que le premier récolement a pu être fait. Je me suis chargé de cette opération sur la demande expresse de M. Perlaux, alors maire de Fumay, qui avait déclaré ne vouloir prendre possession des archives qu'après un récolement d'inventaire régulier, constatant les pertes et disparitions de papiers qui pouvaient avoir eu lieu depuis quarante ans. Je suis resté deux jours à Fumay avec l'employé auxiliaire pour dresser un inventaire-sommaire, et j'ai pu constater, à l'aide de l'inventaire général des archives et du mobilier de la mairie du 24 février 1843, des déficits malheureusement trop nombreux, et, selon toute probabilité, irréparables.

Etat des documents disparus

Registre des baptêmes, mariages et sépultures, de 1715 à 1747, écrit en latin (E 5, de l'inventaire du 24 février 1843).

Registre de baptêmes, mariages et sépultures, du 13 août au 31 décembre 1779, écrit en latin (E 9 de l'inventaire de 1843).

Concession de terrain à la Société ardoisière de Luve, dite Saint-Bonaventure, du 14 février 1775, avec plan (N 12 de l'ancien inventaire).

Concession de terrain à la Société de l'ardoisière de Bacarat, du 4 juin 1766, acte notarié (N 13 de l'ancien inventaire).

Pièces relatives aux ardoisières de Pierre-le-Masle, Fléchis, Malcontaine (n° 14, de l'ancien inventaire). Les pièces concernant ces trois ardoisières sont encore mentionnées sur la chemise du dossier qui ne renferme plus que les titres relatifs aux ardoisières de Prévost, Chenay et Trenchis.

Concession de terrain à la Société de l'ardoisière de Montauban, du 27 février 1764 (N 15 de l'ancien inventaire).

Pièces de procédures : la communauté de Fumay contre les propriétaires de l'ardoisière des Trépassés, pour anticipation dans les tréfonds du Baty, en 1752 : 1 liasse avec plan (P 10 de l'inventaire de 1843).

Etat des collections de pièces réputées inutiles, non portées à l'inventaire de 1845 et qui ont été retrouvées à la mairie

Papiers judiciaires ; Registre et pièces ; minutes de notaires ; mentionnés à l'article II du présent rapport réintégrations.

Etats généraux : Instructions du Tiers-Etat de la ville de Fumay pour les députés de son ordre ; Cahier de doléances, 1789 : 1 cahier in-folio et 18 pièces papier.

Comptes communaux, 1504 : 1 cahier, petit in-folio long ; pièces à l'appui des comptes des bourgmestres, 1687-1789 : 850 pièces, papier.

Affaires militaires : lettres de sauvegarde ; Milice ; garde nationale, 1636-1790 : 1 pièce parchemin ; 31 pièces, papier (3 imprimées) ; 16 sceaux.

Les lettres de sauvegarde, dont 3 en hollandais et 2 en allemand, portent les signatures du comte de Bucquoy, des maréchaux de La Meillereye, de Grammont, du comte de Fuensaldagne, de Jean, baron de Beck, en 1637 (cette dernière autographe).

Procédures relatives à la propriété des ardoisières et aux redevances à payer à la ville, 1729-1789 : 96 pièces, papier.

Eglise paroissiale Saint-Jacques de Fumay ; Fragments d'un registre de baptêmes, 1601-1612 ; Cens dus à l'église, recettes ; rentes pour obits, 1468-1666 : 4 registres petit in-folio, et 2 fragments de registres, papier.

Curatelle de la grosse dîme, 1789-1790 : 1 cahier in-folio, papier.

Comptes de la fabrique, confrérie de Sainte-Barbe, 1617-1774 : 1 pièce, parchemin, 7 sceaux ; 3 cahiers in-folio, 3 pièces, papier.

Instruction publique, 17^e et 18^e siècles : 5 pièces, papier.

Assistance publique, 1767-1792 : 2 registres in-folio ; 8 pièces papier.

Mémoire historique concernant les droits du Roi sur les bourgs de Fumay et Revin, 1774 : 1 registre in-folio, imprimé, avec pièces justificatives.

Mémoire judiciaire (imprimés), 1 registre in quarto.

Les recherches faites pour arriver à recouvrer les registres et pièces portés en déficit, sont demeurées sans résultat.

Tous les registres et papiers antérieurs à 1790, retrouvés aux archives de la mairie après le récolement de l'inventaire, ont été renfermés dans des caisses et transportés au dépôt central de la préfecture, pour être inventoriés.

Ces papiers sont aujourd'hui entièrement classés, et l'inventaire, terminé pour les séries AA et BB (16 articles), se continue pour les séries suivantes.

AA 1 et 2 renferment plusieurs copies de la charte de 1222, transcrite au XVI^e siècle sous ce titre : « Coppie du papier authentique de toutes choses que la cour et justice de Fumaing sçavent et wardent pour Saint-Sauveur et pour Monseigneur, comme des franchisses des bourgeois du lieu qui fut octroïés en l'an de grâce mil deux cens et vingt-deux ». Certains articles, relatifs au banquet à offrir à l'avoué et aux officiers de l'avouerie, sont fort curieux, je lui reproduis :

Item doit Saint-Sauveur à Monseigneur le vouez et au maire de Monseigneur et aux eschevins, au sergent de bois, au maire Saint-Sauveur, au sergent Saint-Sauveur, au portier du chasteau, leurs frais et despens de quatre jours à diner et à soupper par la manière cy après déclarez aux troiz plaidz général et au jour Saint-Remy, et premier au jour Saint-Remy au disher ung stiy déclarez d'assise, blancq pain sain et net et bonne cuisinne, bon lart avec moutons, en sçaine bien attourné, chaire de bœuf fraiches et sallées, rost de mouton, pain broïés pour manger avec, et poissons que les eschevins voient tel qu'il appartient et oysons rosty farcy les quatre ung, vasteaux fourez party aux oeufz pour manger avec tarte molles et dure et flons de crème et gohiers et auttre refrais, tel qu'il appartient, et y estre servy du meilleur vin de la ville du commencement du disner jusques la fin, et sy le vin n'estoit suffisant sy en oit envoyer quérir cluy qui fait le disner jusques à Couving ou ailleurs où on en scauroit du bon, et doivent avoir saulce appartenant à chascun viande et peuvent les eschevins appeler deux ou trois hommes de bien et donner à leur plaisir à chascun manger pour eux tenir compaignie et de laquel compaignie doivent soier à la haute table, premièrement le Seigneur Wouez ou son prevost, en lieu de luy le maieur de mon Seigneur, en après le maieur de Saint-Sauveur et en après les sept eschevin, en après ceux que les dits eschevins auront huchiés pour eux tenir compaignie, laquel compaignie doit estre servie par les deux sergents dessus dits.

Et quant il auront servi se doivent soier à ung autre table à part eux. Et si ainsi estoit que le Seigneur ou Prevost ne fussent au lieu de Fumaing au dit jour des mangiers, le dit Prevost ne doit rien avoir, et s'il advenoit que aulcun des eschevins ou plusieurs ny peulsissent estre à ce dit mangiers le dit Prevost ne doit rien avoir, et s'il advenoit que aulcun des eschevins ou plusieurs ny peulsissent estre à ce dit mangiers, sy doit on envoyer par le sergent de Saint-Sauveur ung platz de viande fait et visentée par les eschevins, ung lot de vin à chascun manger et portez en la maison de celuy qui ny seroit point avec es aultres et à chascun manger doit avoir le porthier, une dressée faicte par les eschevins et d'un lot de vin porté par le sergent de Saint-Sauveur au chasteau. Item est assavoir que celuy qui ferat le mangiers, il doit faire savoir au sergent de bois la nuict de devant qu'il vienne le lendemain disner et soupper en sa maison, et s'il n'y vient il n'en doit rien savoir.

Item le sergent de Saint-Sauveur est tenu à chascun manger de aller quérir chascun eschevin en sa maison et non aultre s'il ne plaist aux eschevins.

Item celuy qui reçoit les blancques et bourgeoisies Saint-Sauveur au jour Saint-Remy doit avoir deux eschevins pour estre a recevoir, et le dit receveur doit aux dits de deux eschevins deux pots de bon vin.

Item, à ce dit jour au soupper doivent avoir nouvelle viande, premièrement pain blancq sain et net, bon vin comme il dit est, au disner chappons en saulce bien attourné et pastez de bœuf ou de mouton d'assise et fraiche chair de bœuf et deux à deux ung chapppon rosti et poulle farcie

rostie comme de chapon les deux ung et tarte molle et dure nouvelle faicte et nouveaux refrais et bon pasteuz d'anguille et nouveaux poissons, fruict et frommaige à chascun mangiers.

Item aux trois jours des susdits plaitz généralz, doivent avoir tel viande au disner et soupper comme dit est au jour Saint-Remy, et aussi fort au jour la journée, et si faulte y avoit que on n'eusse appareillez assez suffisamment ainsi comme dit est, sy est-il soubz jugement des eschevins.

Archives hospitalières

Les archives hospitalières de la ville de Mézières sont classées, et l'inventaire, commencé il y a deux ans, se trouve aujourd'hui assez avancé. Il pourra être terminé dans les premiers mois de l'année prochaine.

Ces archives comprennent plusieurs fonds :

L'Hôtel-Dieu, qui paraît avoir été fondé par les habitants à la fin du XIIIe siècle, mais dont les titres de fondation n'existent plus.

La Table des Pauvres, bien antérieure, dite quelquefois Table de Dieu, qui pourrait remonter à la création de la paroisse.

L'hôpital Saint-Lazare, dit vulgairement Saint-Ladre, dont on ne possède point les titres de fondation, mais qui vraisemblablement date de l'époque des premières croisades ; il fut réuni à l'Hôtel-Dieu par lettres patentes de 1696.

La maladrerie de Sainte-Brigitte, de Maubert-Fontaine, fonds renfermant seulement trois pièces, réunie à l'Hôtel-Dieu en vertu des mêmes lettres patentes de 1696.

Il est encore fait mention dans ces lettres, de la réunion de la maladrerie de Monthermé audit Hôtel-Dieu de Mézières, mais il n'existe dans les papiers que j'ai classés, aucune pièce relative à cet établissement.

Les archives hospitalières de Mézières sont intéressantes. Elles renferment nombre de titres curieux et importants pour l'histoire locale. Voici l'ordre que j'ai suivi pour le classement des différents fonds.

Hôtel-Dieu

B 1-71 Titres de propriété sur le ban d'Arches et à Charleville, aux Ayvelles, à Berthaucourt, Charroué, Clavy, Damouzy, Donchery, Elaire, Etion, Evigny, La Francheville, Gespunsart, Houldizy, Lumes, Maubert, Mézières, Mohon, Montcy-St-Pierre, Montjoly, Neuville-lez-This, Nouvion-	Dates extrêmes	Pièces parchemin	Pièces papier	Registres et cahiers

sur-Meuse, Poix, Prix, Saint-Menges, Saint-Marceau, Semeuse, Singly, Sormonne, Tournes, Vaux-Dieulet, Vendresse, Villers-devant-Mézières, Villers-le-Tourneur, Voncq, Vrigne-Meuse, Warcq, Warnécourt. Acquisitions, donations, échanges, baux et déclarations de biens, cens et rentes. Pièces de procédure.....	1297-1790	301	983	9
C 1-3 Matières ecclésiastiques	1385-1728	5	2	2
D 1-2 Inventaires	17 ^e S .1741			7
E 1-7 Délibérations	1609-an V			
E 8-51 Comptabilité, administration	1386-1789	2	1311	231
F-H Religieuses de l'Hôtel-Dieu – Service médical, bureau de charité, etc.....	1483-1785	2	17 7 plans	2

Ile Fonds Table des Pauvres				
II B 1-12 Titres de propriété à Berthaucourt, Boulzicourt, Cons-la-Grandville, Lumes, Mézières, Mohon, etc.	1266-1787	143	11	43
II E 1-3 Comptabilité	1627-1741		9	27
IIIe Fonds Hôpital St-Lazare				
III A 1 Titres relatifs à l'établissement	1695-1696	2	1	
III B 1-3 Titres de propriété	1379-1635	7	15	
III E 1-4 Comptabilité			2	34
IVe Fonds Maladrerie de Maubert-Fontaine	1505-1676			

IV B 1-2 Bail de cense. Signification de l'arrêt portant réunion de la maladrerie à l'Hôtel-Dieu de Mézières	1689-1696		3	
---	-----------	--	---	--

Total : 462 pièces parchemin ; 2,354 pièces et 7 plans papier ; 355 registres et cahiers.

Dans le compte de l'hôpital Saint-Lazare, rendu par Jean Balouart et Pierre Fresneau, maimbours et procureurs dudit Saint-Lazare pour l'année commençant au jour des Brandons de l'an 1505 et finissant audit jour de l'an 1506, il est fait mention, article des mises et dépenses, d'un manteau et de chaussettes payés 28 sous tournois, à Jean Beinnaise, drapier, pour la fille Hannot, entrée pour cause de lèpre dans la maison Saint-Ladre ; de 18 deniers payés à Jacquemin Hocquet pour avoir délivré un baril, une écuelle et une cliquette destinés à la même fille Hannot ; d'une paire de gants payés 12 deniers pour ladite malade. Quatre autres malades plus anciens, trois femmes et un homme nommé Jean Banneret, recevaient une pension mensuelle en grains et en argent avec une provision de bois de chauffage. En 1513, le 6 octobre, le nommé Perresson Hardy fut mis hors du monde, et une somme de 30 sous fut payée à Colson Duham pour dépense faite en sa maison par le chapelain avec la compagnie du chapelain de Mohon pour avoir reçu ledit Perresson à la porte du Pont-de-Pierre et l'avoir mené audit Saint-Ladre où étaient Messieurs les échevins et maimbours de Mézières. La lèpre ne paraît avoir complètement disparu du pays que dans les premières années du XVIIe siècle.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous remettre, avant l'ouverture de la session, mon rapport sur l'inspection des archives communales.

Crédits à inscrire au budget pour 1883

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire inscrire au sous-chapitre IX du budget de 1883, les crédits suivants :

Article 1 ^{er} - Appointements du conservateur des Archives.....	3 600
Appointements de l'employé auxiliaire.....	1 500
Article 2 – Recherche et transport à la préfecture des papiers des greffes des tribunaux et des recettes des domaines de cantons.....	120
Article 3 – Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons et établissement de tablettes, reliures.....	400
Article 4 – Primes d'encouragement aux secrétaires des mairies pour la rédaction des inventaires des Archives communales antérieures à 1790.....	250
Article 5 – Acquisition et copie de documents intéressant les Archives.....	200
Article 6 – Publication de l'inventaire-sommaire.....	550
Article 7 – Chauffage du bureau de l'Archiviste.....	150
Article 8 – Inspection des Archives communales.....	500

Article 9 - Gages d'un homme de peine.....	100
Article 10 – Chauffage du concierge.....	125
Article 11 – Indemnité à M. Kèwe, employé auxiliaire.....	200
Article 12 – Indemnité au concierge.....	100

L'Archiviste Départemental
Inspecteur des Archives communales et hospitalières

Ed. SENEMAUD